

**SOCIETE D'EQUIPEMENT & DE GESTION POUR  
L'EXPANSION DES REGIONS - SEGER**

S.A. au capital de 50.000 €  
Siège social : 18 Boulevard de Brosses  
21000 DIJON  
R.C.S. DIJON 313 245 391

Déposé au Greffe  
du Tribunal  
de Commerce  
de Dijon  
le 3 AOÛT 2009  
sous le n° A 4040

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 25 JUILLET 2008**

L'an deux mille huit, le 25 juillet à 11 heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège social, sur convocation de son Président.

Sont présents ou représentés

Administrateurs

- Monsieur Hubert ROUY
- Monsieur François CHOUSTA

Est excusée

- Madame Geneviève ROUY, administrateur.

La séance est présidée par Monsieur Hubert ROUY, Président du Conseil d'Administration, lequel après avoir fait signer le registre de présence par les membres du Conseil entrant en séance, constate que les administrateurs présents réunissent plus de la moitié des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil est adopté à l'unanimité.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour du présent Conseil :

- Proposition de nomination d'un nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur François CHOUSTA, démissionnaire.
- Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement.

Monsieur François CHOUSTA fait part au Conseil de sa décision de démissionner de ses fonctions d'administrateur à l'issue de la séance.

Après discussion, le Conseil décide de proposer à l'Assemblée des actionnaires de nommer aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Monsieur François CHOUSTA, la Société SOREFI dont le siège social est situé 18 Boulevard de Brosses – 21000 DIJON, représentée par Madame Nadine THIBERT.

En conséquence, les membres du Conseil décident de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le Jeudi 28 août 2008 à 11 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un administrateur en remplacement de Monsieur François CHOUSTA, démissionnaire ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Le Président

Un Administrateur

**Copie certifiée conforme**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop at the top and a horizontal line at the bottom.

**SOCIETE D'EQUIPEMENT & DE GESTION POUR  
L'EXPANSION DES REGIONS - SEGER**

S.A. au capital de 50.000 €  
Siège social : 18 Boulevard de Brosses  
21000 DIJON  
R.C.S. DIJON 313 245 391

Déposé au Greffe  
du Tribunal  
de Commerce  
de Dijon  
le - 3 AOUT 2009  
sous le n° A 4040

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU 28 AOUT 2008**

L'an deux mille huit, le 28 août à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le même jour, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège social, sur convocation de son Président.

Sont présents ou représentés

Administrateurs

- Monsieur Hubert ROUY
- La Société SOREFI, représentée par Madame Nadine THIBERT

Est excusée

Madame Geneviève ROUY, administrateur

La séance est présidée par Monsieur Hubert ROUY, Président du Conseil d'Administration, lequel après avoir fait signer le registre de présence par les membres du Conseil entrant en séance, constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil est adopté à l'unanimité.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur :

- Démission de Monsieur François CHOUSTA de ses fonctions de Directeur Général Délégué,
- Choix du cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

**I - DEMISSION DE MONSIEUR FRANCOIS CHOUSTA DE SES FONCTIONS DE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE**

Le Président rappelle que le Conseil d'Administration en date du 29 janvier 2004 a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. En conséquence, il assumait sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

)

Monsieur François CHOUSTA, qui occupait les fonctions de Directeur Général, avait été nommé à cette même date, Directeur Général Délégué et assistait le Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur qui devait arriver à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Or, aux termes de la première résolution votée par les actionnaires réunis Extraordinairement en Assemblée Générale ordinaire ce jour, il a été pris acte de la démission de Monsieur François CHOUSTA de ses fonctions d'administrateur à l'issue de la séance du Conseil d'Administration du 25 juillet 2008. Par voie de conséquence, le Président fait remarquer que les fonctions de Directeur Général Délégué qui avaient été confiées à Monsieur François CHOUSTA ont pris fin en même temps que ses fonctions d'administrateur.

## **II - CHOIX DU CUMUL DES FONCTIONS DE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTEUR GENERAL**

Conformément à l'article 20 des statuts, les administrateurs décident de continuer à opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En conséquence, Monsieur Hubert ROUY continuera d'assumer sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

En application de l'article 20 des statuts, cette décision est prise jusqu'à expiration du premier des mandats des Dirigeants. En conséquence, Monsieur Hubert ROUY continuera d'assumer les fonctions de Directeur Général jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010 et qui statuera sur les comptes de l'exercice écoulé correspondant à la fin de son mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration.

Sous réserve des pouvoirs attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration, et dans la limite de l'objet social, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs à Monsieur Hubert ROUY à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

Le Président,

Un Administrateur,

Copie certifiée conforme

